UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE (UPEC)

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION PLÉNIER

DU

VENDREDI 25 NOVEMBRE 2022

Parmi les membres du Conseil, étaient présents :

M. DUBOIS-RANDÉ Jean-Luc, Président

M. BERNARDINO Amilcar, Vice-Président du Conseil d'Administration

Collège A dit « des Professeurs des universités » :

M. ANDUJAR Pascal
Mme BERGES Karine
Mme LANGLOIS Valérie
M. MOHAMMED Samer
Mme VILLANUEVA-BERDOT Maria-Graciela

Collège B dit « des autres enseignants » :

M. ALIX Sébastien-Akira
M. BARBOT Benoît
Mme CHEVALIER Vérène
Mme GOFFIN Angélique
Mme GUILLIN Amélie

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

Mme COSTES Sylvie
M. LACHENY Claude
M. VALLÉE Benoît
Mme FLEURY Muriel

Collège dit « des usagers » :

Titulaires

M. VINCENT Lhéo
Mme GAJIC Valentina

Collège dit « des personnalités extérieures » :

Titulaire

M. DARRIBÈRE Jérôme
M. LENOBLE Valéry
M. HEBBRECHT Thierry
Mme SIMON-DECK Sylvie

M. ROSENBAUM Jean

Parmi les membres du Conseil, étaient présents par procuration :

Collège A dit « des Professeurs des universités » :

Mme GARRIGUE-ANTAR (procuration donnée à Mme LANGLOIS)

M. GILBERT (procuration donnée à M. ANDUJAR)

Collège B :

M. THAUVRON Arnaud (procuration donnée à Mme LANGLOIS)

M. LEVREL Lucas (procuration donnée à Mme CHEVALIER)

Collège des usagers :

Mme FRICAUDET Marion (procuration donnée à M. VINCENT)

M. TROUMI Elias (procuration donnée à M. VINCENT)

Collège dit « des personnalités extérieures » :

Titulaire

M. DEVAUCHELLE Jean-Marie (procuration donnée à M. DUBOIS-RANDÉ)

Mme BEAULNES-SERENI Nathalie (procuration donnée à Mme GUILLIN)

Mme MATTEI Sarah (procuration donnée à Mme NGUYEN)

Parmi les membres de droit et les invités du Conseil, étaient présents ou représentés :

M. SEBAG Julien, Représentant du recteur de l'académie de Créteil

M. ALDHUY Julien, VP Patrimoine, Campus et Développement Durable

Mme ALLARD-POESI Florence, VP Commission de la Recherche

Mme D'ANGLEMONT DE TASSIGNY Alexandra, Directrice de l'EPISEN

M. DEHAN Frédéric, Directeur Général des Services

Mme FAURE Bénédicte, Directrice de l'IUT Créteil-Vitry

M. FRÉTIGNÉ Cédric, Directeur de l'UFR SESS-STAPS

Mme GAUCHER Andréa, Assesseure International Chargée de l'alliance Européenne AURORA

M. LOWENSTEIN Fantin, VP Etudiant

Mme GOURNAY Lucie, Directrice de l'UFR LLSH

M. MOSCOVICI Jacques, Directeur de l'UFR de Sciences et Technologie

M. SCHWELL Martin, VP Europe

M. DEMERET Simon, Directeur des affaires juridiques et générales (DAJG)

Mme HMAMOU Fadoua, Directrice adjointe des affaires juridiques et générales (DAJG)

SOMMAIRE

VIE DE L'ÉTABLISSEMENT 6
1.1 Point d'information du Président de l'Université 6
1.2 Approbation du procès-verbal du 21 octobre 2022 9
Points soumis à discussion 10
1. QUESTIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES 10
1.1 ..... Approbation du tableau des grands équilibres financiers pour l'année universitaire 2023 10
2. RESSOURCES HUMAINES 30
3. FORMATION ET RECHERCHE 31
3.1 Approbation des capacités d'accueil en 2e année de MMOP (numerus apertus) ainsi que de la répartition du numerus apertus par filière pour l'année universitaire 2023-2024 31
Points non soumis à discussion 35
1. CONTRATS ET CONVENTIONS 35
1.1 .....Information sur les contrats et conventions approuvées par le Président au nom de l'Université 35

La séance est ouverte à 9 heures 34 sous la présidence de M. DUBOIS-RANDÉ.

VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

1.1 Point d'information du Président de l'Université

M. le Président.- Je vous propose de démarrer ce Conseil d'administration avec quelques points d'information.

Il s'agit d'une stratégie un peu générale de l'université, à l'aune d'éléments plus précis, à la fois budgétaires, mais également stratégiques. Je l'ai rappelé plusieurs fois, la Cour des comptes est venue, avec par ailleurs un certain nombre de diagnostics sur un plan assez général concernant l'université. L'université reste très facultaire. Certains points sont des points plus généraux de soutenabilité, avec beaucoup de doublons à certains endroits, des éléments qui ont été pointés selon l'idée que nous devrons de toute façon travailler ensemble, afin de savoir de quelle façon agir. Nous sommes également dans une trajectoire d'augmentation de l'effectif étudiant, ce qui n'a échappé à personne. Nous montrerons que le compte n'y est pas en termes de subvention de service public par rapport à une trajectoire, à une augmentation de tensions étudiantes dans l'ensemble des universités. Des injonctions parfois contradictoires nous demandent d'ouvrir davantage, mais sans les moyens affectés, en tout cas adaptés à la hauteur de l'augmentation de ces effectifs étudiants. Des éléments politiques nécessitent que nous puissions placer l'État face à ses contradictions qui intègrent cet élément d'injonction d'accepter l'ensemble des étudiants. Nous le comprenons, mais il faut mettre les moyens et ce sont des choix politiques au niveau de l'État.

Sur un plan plus général, des dialogues de gestion doivent s'instaurer par domaine. L'équipe politique a souhaité, au niveau des domaines recherche, formation élargie et d'autres domaines, notamment de l'approche numérique qui est dans cet élément. Toujours est-il que nous devons travailler sur ces domaines dans le cadre de dialogues de gestion pour renouveler, en amont, avec un calendrier fixant les choses. Les vice-présidences des conseils y travailleront ; ce qui permettra à un moment donné – il s'agit essentiellement de formation et de recherche – de discuter avec les laboratoires, les composantes, afin de définir ensuite les priorités. À ce stade, il s'agit de discussions, de dialogues, afin de permettre que les laboratoires et les composantes affichent une stratégie pluriannuelle qui sera ensuite discutée avec l'ensemble de l'équipe politique. Dans un premier temps, nous souhaitons un dialogue vraiment très direct, en sachant que nous ne pourrons pas tout faire. Aujourd'hui, nous sommes dans des éléments contraints de manière générale, pas

seulement de contrainte budgétaire. Il s'agit de réaffecter des moyens à des endroits où nous sommes les plus différenciants. Il faut être très différenciant sur certaines approches recherche. Il s'agit plutôt d'une stratégie ambitieuse. Ce n'est pas seulement défini par les contraintes budgétaires. Effectivement, la bonne gestion de l'université fait partie du travail, puisque ce sont de fonds publics et la Cour des comptes a été là pour nous le rappeler, même si nous le savions.

Dans ce contexte, nous aurons la question plus globale sur la façon d'affecter les moyens, en particulier de créer les campagnes d'emplois. Dans ces campagnes d'emplois, il s'agira de discuter très en amont avec l'ensemble des acteurs, qu'il s'agisse des composantes, des laboratoires, mais également des conseils, en particulier du CT, afin de pouvoir donner une stratégie et l'affectation de moyens à cette stratégie. La contrainte budgétaire est présente. Je ne vais pas vous rappeler qu'une guerre a lieu en Europe, que des éléments pèsent sur les universités. Ce sont -33 millions à la Sorbonne. Tout à l'heure, lors du point sur les équilibres budgétaires, vous verrez que pour 2023, de façon un peu mécanique, parce que des amortissements ont été sortis du placard, nous sommes sur une trajectoire de -11 millions pour 2023. La réalité est là et il faut savoir de quelle manière combler un tel trou. Même si nous demandons des financements à l'État, nous devons également avoir une réflexion de notre côté.

Nous n'avons pas toutes les notifications. Nous avons quelques notions sur le point d'indice. En tout cas, nous pouvons suggérer qu'il sera compensé pour la partie fonctionnaires. Pour la partie fluide, nous pouvons penser qu'il y aura des compensations. En tout cas, nous avons aussi intérêt à afficher un déficit. Si nous disons que tout va bien, alors que la ministre a précisé que les universités qui seraient le plus en difficulté sur le plan budgétaire seraient aidées, nous avons intérêt à travailler autour de cela, ce d'autant que le fonds de roulement n'est pas celui de 150 jours ouvrables. Nous sommes environ à quarante jours ouvrables, ce qui est déjà bien, mais nous n'avons pas un million d'euros de fonds de roulement mobilisable qui nous permettrait d'assurer des déficits de cet ordre.

Cela concerne évidemment l'ensemble de l'établissement. Nous ne pouvons pas séparer chaque entité, composante, laboratoire. Tout cela est un travail collectif, une responsabilité collective. Il ne s'agit pas uniquement de faire des économies, mais d'afficher une stratégie formation et recherche en montant en gamme en masters et doctorats. C'est bien l'ambition, tout en assurant également notre mission de service public en aidant les étudiantes et étudiants de l'université qui sont dans des contextes défavorisés ou sur de grandes inégalités. Comment travaillons-nous tout cela ? Quels

moyens y mettons-nous pour que ce soit le plus efficace possible en termes de réussites et en termes de formation-recherche ? C'est la stratégie de l'établissement pour laquelle, ès qualité, j'ai terminé cet axe. Aujourd'hui, l'ensemble de l'équipe politique doit travailler sur ces objets, afin d'être au service d'une ambition formation et recherche.

Pour la campagne d'emplois de cette année, nous n'avons pas souhaité passer en force au comité technique d'aujourd'hui. J'ai reçu un mail hier soir précisant que certaines organisations syndicales ne participeraient pas. L'une y a participé. Nous pouvions donc considérer que nous ferions voter les choses aujourd'hui, mais je n'ai pas souhaité le faire. J'ai proposé un CT de repli le 5 décembre. C'est un élément que je vous annonce aujourd'hui, faisant que nous retirerons les points inscrits à l'ordre du jour au point 2 « Ressources humaines », sur la campagne d'emplois et les modalités d'attribution de la NBI. C'est ma décision. Nous en avons discuté ce matin, je n'ai pas souhaité passer un vote du CT en force. Nous reverrons donc ces points lors du Conseil d'administration du mois de décembre. Le prochain CT est convoqué le 5 décembre. C'est rendu possible dans le cadre de la transformation des instances. En tout cas, le CT existant peut aller jusqu'au 6 décembre, avec une convocation le 5. Il y a une discussion sur les intervalles. Traditionnellement, c'était de vendredi à vendredi. Maintenant, s'il faut se mettre à 15 jours, ce n'est pas un souci. Nous remettrons également cela dans les règlements dans le cadre du CSA. Toujours est-il que nous reverrons ces points sur la campagne d'emplois et la NBI lors du Conseil d'administration du 16 décembre.

Voilà ce que je voulais vous dire en point d'introduction.

Dans cette période de crise économique et de tensions, il faut garder son sang-froid. C'est un peu comme en réanimation, il faut garder son sang-froid et étant donné que c'était mon métier, c'est quelque chose que je peux assurer. Maintenant, et je l'affiche d'emblée, je ne souhaite pas que ces contraintes ne soient pas au service de l'université dans son ambition. C'est un élément partagé avec l'équipe politique, qu'elle comprend bien. Hier, j'en ai également discuté avec les directrices et directeurs de composante. Tout le monde entend bien qu'il y a un problème aujourd'hui, que des questions se posent. Nous ne savons pas non plus ce qui se passera l'année prochaine, si des tensions géopolitiques demeurent. Toujours est-il qu'il faut se retrousser les manches, que cela passera par beaucoup de dialogues entre nous, par des discussions en Conseil d'administration. Ensuite, ce seront des discussions collectives, afin de voter des décisions.

Voilà ce que je voulais vous dire en introduction de ce CA aujourd'hui.

M. BERNARDINO.- Nous passons à l'ordre du jour du CA.

1.2Approbation du procès-verbal du 21 octobre 2022

M. BERNARDINO.- Le premier est l'approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 21 octobre.

Mme CHEVALIER.- Cela repose la question de la relecture des PV préalable à leur soumission aux administrateurs. Beaucoup de passages sont « inaudibles ». Il me semble qu'il faudrait renvoyer le PV aux locuteurs avant le Conseil d'administration. Je l'ai fait pour moi, mais je ne l'ai évidemment pas fait pour l'ensemble des administrateurs. Il y a beaucoup de passages où les intervenants ne sont même pas identifiés. Effectivement, il vaut mieux donner son nom avant. Cela renvoie au PV qui a été voté, alors que nous avions demandé de nous laisser le temps de le relire vraiment et de mettre un dispositif très important en place. Sinon, des passages ne veulent rien dire, parce qu'il manque une partie. Je voudrais signaler que le PV du Conseil d'administration du 16 septembre qui a été voté la dernière fois comporte un passage totalement inepte vu la situation, puisque l'on fait dire au Président, au moment du vote pour désigner le VP chargé du CA : « M. BERNARDINO se présente, puis Marie-Albane de SUREMAIN. » Aujourd'hui, ce PV est affiché sur le site de l'UPEC. Il faut prendre au sérieux la relecture de ces PV, me semble-t-il. Cela fait vraiment bizarre. Regardez en page 6, je n'invente pas. C'est un passage très lisible, mais plusieurs autres passages sont incompréhensibles.

Je vais envoyer mes remarques, mais beaucoup de passages sont soit incompréhensibles, soit sujets à caution. Des orateurs ne sont pas identifiés. Il faut donc revoir la procédure de validation des PV. En tout cas, il faut qu'ils soient relus avant d'être soumis aux administrateurs, et que les passages inaudibles soient envoyés à Pierre, Paul, Jacques.

M. BERNARDINO.- Le PV est envoyé à tous les membres du Conseil d'administration. Vous pouvez donc aller voir les passages inaudibles.

Mme CHEVALIER.- Personne n'avait relu. La preuve en est qu'il est écrit p.6 que « Marie-Albane de SUREMAIN » allait se présenter comme candidate à la vice-présidence du Conseil d'administration. C'est la preuve par neuf.

M. le Président.- Tu as tout à fait raison. Nous allons revoir le process. Nous enverrons spécifiquement les points un peu bizarres aux personnes censées avoir parlé.

Un intervenant.- Il faudrait demander en séance que ceux qui ne l'ont pas lu ne participent pas au vote ou a minima s'abstiennent. En l'occurrence, personne ne l'avait lu…

M. le Président.- Nous sommes d'accord.

M. BERNARDINO.- Nous allons faire remonter au prestataire que l'on note la mauvaise qualité de la retranscription.

M. le Président.- Ensuite, ce n'est pas forcément plus simple. Il faut relire et diriger les efforts. Là où cela colle, on ne va pas forcément embêter les administrateurs.

M. BERNARDINO.- Quand c'est inaudible il est compliqué pour le prestataire de retranscrire

M. le Président.- Nous pouvons également donner la bande audio. Merci pour cette remarque. Concernant le PV du 21 octobre 2022, il y a aussi des coquilles ?

M. BERNARDINO.- Il y a des passages inaudibles.

Mme CHEVALIER.- J'ai complété les miens.

M. le Président.- Pour ce PV, je vous propose de le renvoyer à l'ensemble des administrateurs pour relecture, comme cela a été demandé.

Points soumis à discussion

1. QUESTIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES

1.1 Approbation du tableau des grands équilibres financiers pour l'année universitaire 2023

M. BERNARDINO.- Je vais faire un petit rappel sur la partie financière. Le budget 2023 passe par plusieurs étapes. La première étape, qui vous a été proposée au dernier Conseil d'administration, concerne la loi d'orientation budgétaire pour la construction budgétaire 2023 qui a été votée. Aujourd'hui, est votée la deuxième étape, celle du compte de résultat prévisionnel et des grands équilibres, c'est-à-dire les grandes enveloppes. Au mois de décembre, le budget initial sera voté et l'ensemble des éléments sera présenté au Conseil d'administration.

Dans les grands équilibres prévisionnels présentés, il s'agit d'une prévision relevant du « central », c'est-à-dire de l'établissement pour l'instant. Le reste sera complété lors de la présentation du BI complet, en particulier sur ce compte de résultat

n'apparaisse pas certains éléments, comme les ressources propres des composantes. De toute façon, elles ne modifient pas les équilibres, puisque le produit est égal à la charge, mais cela participe au budget et c'est bien ce qui sera intégré dans le budget 2023 en Décembre.

Concernant les grands équilibres du BI 2023 qui vous sont proposés, il faut faire le distinguo entre les produits et les charges. En termes de produits, le plus important que nous attendons est bien évidemment celui de l'État qui finance l'établissement. Aujourd'hui, nous avons une prévision au BI 2023 de 222 millions d'euros. Il s'agit d'une prévision et non d'une réalité. Nous avons estimé ce que devrait être la subvention de l'État. Pour cela, depuis deux ans, nous utilisons une projection, c'est-à-dire que nous regardons la trajectoire d'augmentations constatée en termes de subvention de l'État et faisons une projection sur ce que devrait être la subvention pour 2023. Cette année, nous estimons une subvention d'État plus élevée que la trajectoire que nous avions calculée, parce que nous avons tenu compte de la compensation d'indice annoncée pour les titulaires qui devrait s'élever à six millions d'euros et a été intégrée à l'augmentation de subvention, afin qu'on soit le plus proche possible de ce que devrait être la subvention.

La deuxième recette de l'établissement est les droits d'inscription. Vous voyez qu'ils sont en très forte baisse. Il s'agit d'un effet un peu mécanique, que nous allons vous expliquer. Le nombre d'étudiants n'a bien évidemment pas baissé. En 2022, nous avions surestimé les droits d'inscription. En 2021, nous étions à 4,5 millions et lorsque nous avons réestimé les droits d'inscription, nous sommes passés à 5,4 millions. Nous nous sommes rendu compte que le calcul était erroné. Nous corrigeons donc sur le BI 2023, afin d'être plus conformes à la réalité et ce seront 3,9 millions. L'erreur est liée au fait que nous avions fait une double comptabilité des droits d'inscription concernant les apprentis. Pour tout ce qui relève des contrats d'apprentissage, dans l'ancien modèle, nous recevions la part du contrat et un deuxième versement correspondant aux droits d'inscription des apprentis. Aujourd'hui, dans le coût de contrat facturé, il y a déjà les droits d'inscription des apprentis. Or, nous avions conservé l'ancienne comptabilité, en pensant que nous allions recevoir des recettes correspondant aux droits d'inscription des alternants, en plus des recettes liées aux contrats. Ce n'est pas le cas, ce qui nous oblige à retirer toute la part relative aux droits d'inscription des apprentis et à la formation continue qui sont maintenant incorporés dans les coûts des contrats. Cela fait mécaniquement baisser les recettes liées aux droits d'inscription parce qu'ils sont déjà intégrés aux recettes. ~~*(Audio 1 – inaudible, 00.24.12).*~~

Les autres recettes sont principalement liées au préciput sur la part hébergeur, c'est-à-dire qui revient à l'établissement. Nous recevons des subventions des Conseil départementaux du Val-de-Marne et de Seine-et-Marne. Des conventions spécifiques amènent quelques recettes supplémentaires à l'établissement. Nous sommes partis sur une prévision identique à celle du BI 2022.

Sur les produits non encaissables, il s'agit d'un « jeu d'écritures ». Il s'agit de neutraliser la partie des investissements relevant de subvention et ne nécessitant pas la prise en compte des amortissements. En effet les investissements réalisés par l'établissement sont soumis normalement aux amortissements. Quand on investit, on amortit, afin de pouvoir reprovisionner et de prévoir le remplacement de l'investissement, mais certains de nos investissements sont neutralisés, en particulier parce qu'ils sont liés à une subvention, par exemple lorsqu'un bâtiment est construit ou que des travaux sont engagés dans le cadre d'un CPER, qu'il s'agisse d'une subvention État ou Région. Le bâtiment construit représente des travaux importants qui sont à amortir, mais comme au départ, ils étaient financés par une subvention, nous neutralisons cet amortissement rattaché à une subvention, nous n'avons pas à recapitaliser des montants que nous n'avons pas mis au départ. Cette neutralisation entraîne un impact important, puisque nous passons de 14 millions à 10,8 millions.

Nous vous l'avions présenté pour le BR, mais je ne suis pas sûr que tout le monde ait bien retenu. Début 2022, à la suite d'un contrôle de gestion, nous avons découvert une erreur sur la neutralisation. Nous avions neutralisé trop d'amortissements. Nous avons fait confirmer par les commissaires aux comptes présents que c'était bien une erreur. Elle n'avait jamais été signalée par les commissaires aux comptes et nous n'avions jamais eu aucun commentaire. Quand la Cour des comptes est venue, elle nous a reconfirmé que c'était bien une erreur. C'est une erreur mécanique, en effet le logiciel financier neutralisait systématiquement par défaut tous les travaux. Il est paramétré en considérant par défaut que tous les travaux relevaient de subventions, ce qui est souvent le cas dans le cadre de travaux importants. En l'occurrence, des travaux sont également financés par l'établissement sur le fonds de roulement. Ils doivent être amortis, puisqu'il s'agit d'une reprise sur le fonds de roulement de l'établissement. Le paramétrage par défaut de la neutralisation nécessitait une manipulation de correction manuelle, ligne à ligne, afin de supprimer la neutralisation des travaux ne relevant pas d'une neutralisation. Ce travail n'était plus fait depuis 2018 et le départ d'un agent ; ce qui fait que depuis 2018 nous neutralisions à tort 3,4 millions. Cela signifie que les budgets précédents positifs auraient dû être négatifs.

Bien évidemment, nous corrigeons cette erreur et nous avons discuté avec les tutelles. On ne nous a pas demandé de corriger les neutralisations à tort, ce qui aurait représenté 4 années à 3,4 Millions d'euros. Néanmoins, il va falloir amortir cette année et les années suivantes. Nous avons apporté la correction dès le BR 2022 et maintenons pour le BI 2023.

Les produits à recevoir devraient s'élever à 237 millions d'euros. Nous avons bien évidemment les charges, la principale étant la masse salariale. Là encore, il s'agit d'une prévision en augmentation due principalement à l'augmentation du point d'indice sur une année pleine. Sur le budget rectificatif, nous avions corrigé, afin de tenir compte de l'augmentation du point d'indice sur les six mois de fin d'année. En passant sur une année pleine, en 2023, nous avons une masse salariale plus importante liée à l'augmentation du point d'indice. Des augmentations de masse salariale sont également liées à des dispositifs LPR, comme l'augmentation des salaires des doctorants, l'augmentation des primes des enseignants, la revalorisation de l'IFSE des BIATSS. Tout cela rentre dans la masse salariale ; ce qui explique que selon la projection, elle va augmenter. Sur l'année 2023, nous aurons en plus l'effet de la campagne d'emplois en année pleine, avec des collègues recrutés en septembre 2022

En termes de charges, nous avons maintenu la budget recherche, avec une augmentation que vous constatez liées aux crédits LPR et au report des crédits LPR non consommés en 2022. Nous avons décidé de les reporter en 2023, afin que la recherche bénéficie bien de l'ensemble des crédits qui leur ont été affectés.

La dotation aux composantes, dont DRV, est une dotation ventilée depuis la dotation de l'établissement, soit 11 millions d'euros. Elle est maintenue.

Ensuite, nous avons la contribution des composantes dont la DRV. Il s'agit des prélèvements. Sur ce budget prévisionnel, ne figurent pas les ressources propres, mais figure bien la part des ressources propres revenant à l'établissement pour sa gestion. Les prélèvements sont à hauteur de 20 % sur les ressources propres générées par les composantes sur la formation et de 10 % supplémentaires lorsque les ressources propres en question dépassent le million d'euros. C'est la raison pour laquelle nous avons indiqué « dont DRV », pour une deuxième partie, des frais de gestion sont rattachés aux contrats de recherche et reviennent par conséquent à l'établissement. C'est l'ensemble des ponctions sur les ressources générées en recherche et en formation qui apparaît ici comme étant une non-charge pour l'établissement à hauteur de dix millions d'euros.

Enfin, la dotation services centraux est celle attribuée aux différents services de gestion de l'établissement. Nous n'avons pas augmenté la dotation des services, mais dans ces services centraux, il y a bien évidemment le patrimoine qui prend en charge les factures liées aux fluides et à l'énergie. Cela signifie que naturellement, l'augmentation de la dotation des services centraux correspond à ce qui a été estimé comme étant le surcoût lié à la consommation énergétique de l'établissement sur une année pleine. L'augmentation est assez conséquente, puisqu'elle se situe aux alentours de cinq millions d'euros.

À ce stade, nous n'avons inscrit aucune recette concernant des compensations éventuelles de fluides. Nous avons reçu une notification, mais uniquement pour 2022. Nous avons reçu un courrier nous annonçant une subvention d'1 million d'euros pour l'année 2022 en compensation des prix de l'énergie, mais n'avons aucune notification pour 2023. Nous indiquons ce qui nous paraît être la charge réelle, mais pour l'instant, aucune compensation n'est attendue, en l'absence de notification.

Les autres dépenses ont considérablement baissé. Il s'agissait principalement de reports de crédits que nous avions demandé au précédent Conseil d'administration de mettre en dépenses. Il s'agissait principalement des dépenses liées à la subvention recherche du VRI reçue en fin d'année 2020. Ensuite, nous les avons remis en dépenses autorisées pour les années suivantes 2021 et 2022 pour que la recherche puisse se faire. L'ensemble des dépenses rattachées à la subvention accordée pour le VRI a été en quasi-totalité consommé en 2022. Il n'y a donc plus de report en consommation sur l'année 2023.

Enfin, vous trouvez en charges les fameux amortissements, il s'agit de l'ensemble des amortissements liés aux investissements effectués par l'établissement. Ils s'élèvent à 18 millions d'euros. En réalité, nous devrions avoir 18 millions d'amortissement à faire, mais 10,8 millions sont neutralisés ; ce qui signifie qu'il reste 8 millions d'amortissement à financer par l'établissement.

Lorsque nous regardons le total des produits et des charges à mettre en place, cela nous amène à vous proposer une trajectoire qui nous amènera, pour la construction du BI 2023, à -10,7 millions d'euros en prévisionnel. Si l'intégralité de nos recettes et de nos dépenses étaient constatées, nous aurions un exercice budgétaire en fin d'année de -10,7 millions d'euros. Il s'agit d'un exercice prévisionnel qui ne reflète pas forcément la réalité du futur résultat. En tout cas, il sera difficile d'équilibrer le budget au vu des éléments dont nous avons connaissance.

Nous vous proposons d'avoir un panorama plus élargi, afin que nous ne soyons pas focalisés sur le fait que nous ayons une trajectoire un peu pluriannuelle. J'ai demandé à Philippe d'être là.

M. THIARD.- Nous allons compléter la présentation que vient de vous faire le VP CA par quelques éléments de mise en contexte pluriannuel, mais surtout très prospectifs. Il est un peu curieux de commencer par la rétrospective, alors que nous venons d'avoir la prévision et la prospective de l'atterrissage budgétaire attendu pour 2023. L'idée est surtout de partir des données financières nationales collectées par le Ministère dans le portail de données publiques « dataESR » qui a le mérite de donner des informations financières contextualisées sur l'ensemble des opérateurs de l'enseignement supérieur et de la recherche en France. Cela permet d'avoir des analyses comparées, ce qui est toujours souhaitable lorsque l'on cherche à qualifier sa trajectoire par rapport à la manière dont évolue l'ensemble du système de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Vous avez ici quelques extraits des indicateurs que le Ministère intègre dans ce tableau de bord. C'est un tableau de bord public, auquel vous pouvez accéder, si vous le souhaitez, pour l'UPEC ou tous les autres établissements sous tutelle MESR.

Le premier indicateur d'importance est évidemment celui du résultat net comptable. Pour les équilibres 2023, il est anticipé à -10,7, mais dans la rétrospective générale de l'UPEC, cela fait apparaître que l'université dégage historiquement, régulièrement des excédents. Ces excédents ont connu des pics au moment de la période Covid, puisqu'il y avait moins de dépenses, ce qui est lié à la situation particulière que nous avons connue. Globalement, ces excédents sont régulièrement assez significatifs. Ils sont simplement en voie d'atténuation depuis 2020, en lien avec l'augmentation significative de la masse salariale, elle-même corrélée à une augmentation considérable de l'activité de formation.

Une autre information importante en lien avec ce résultat est que la capacité d'autofinancement de l'université se situe régulièrement à un niveau important. C'est un élément important d'une stratégie budgétaire consistant à rechercher de l'excédent. En retour, cela alimente une capacité d'autofinancement permettant derrière de maintenir une capacité à soutenir les évolutions bâtimentaires, à investir dans l'équipement numérique et informatique si nous voulons le maintenir à un bon niveau. Vous voyez qu'historiquement, les résultats sont toujours à un niveau significatif.

Sur la diapositive suivante, les indicateurs proposés permettent de compléter un peu le diagnostic. Des compléments d'information sont intéressants. D'abord, nous

voyons en particulier que le ratio entre les charges décaissables et les produits encaissables est toujours très serré. Nous nous approchons régulièrement des 100 %. Cela ne signifie pas qu'il y a une tension, même si parfois, le Ministère affiche un peu d'orange dans le tableau de bord. Cela signifie que la prévision est toujours relativement ajustée. Il est également intéressant de voir que le taux de rémunération des permanents, c'est-à-dire la masse salariale des permanents que nous avons évoquée tout à l'heure et la charge des personnels sur les produits encaissables, se situe toujours – vous le savez en tant qu'administrateurs – à un niveau très élevé. Nous voyons tout de même qu'avec le temps, cette charge a tendance à s'atténuer. Nous redescendons progressivement en dessous des 80 %. C'est entièrement corrélé au fait que sur les ressources propres sur les produits encaissables, le ratio a tendance à augmenter. Cela signifie que la dynamique de génération de ressources propres permet pour le moment de contenir les charges de personnel sur les produits encaissables à un niveau contenu.

Ce sont des informations intéressantes permettant de voir quels sont les fondamentaux de la trajectoire financière de l'établissement.

Si nous faisons à présent un focus sur les ressources propres, il est intéressant de voir que l'UPEC est une université qui, à périmètre budgétaire en voie d'accroissement, est en mesure, depuis 2017, d'augmenter son ratio de ressources propres sur les produits encaissables. Cela signifie que la dynamique des ressources propres est plus soutenue que la dynamique d'accroissement du périmètre budgétaire. Derrière, cela renvoie à l'idée stratégique essentielle que le modèle économique de l'établissement repose sur cette capacité à générer des ressources propres au-delà de la hauteur atteinte par la croissance de l'activité et du chiffre d'affaires induit. C'est intéressant, parce que cela se traduit par des ressources propres passant de 36 millions d'euros en 2017 à 45 millions d'euros constatés en 2021, soit une dynamique très forte. Si nous la rapportions à des dynamiques d'autres établissements comparables, nous verrions très largement que nous sommes dans le haut du panier de la trajectoire des ressources propres. C'est un fait assez notoire du modèle économique de l'UPEC. Cela se voit d'ailleurs dans le petit graphique qui est en dessous. En 2021, nous sommes en position médiane, mais en 2022, nous étions largement dans la catégorie supérieure des universités pluridisciplinaires avec santé.

Pour les ressources propres, nous avons cette trajectoire. Évidemment, cette trajectoire des ressources propres est à considérer au regard de la trajectoire de la masse salariale. Là, il s'agit d'éléments d'explication de la composition des ressources propres. Ce n'est pas aussi précis que ce que nous avons dans le compte financier en

détail, mais nous voyons bien qu'au niveau des recettes de formation en particulier, cette dynamique permet de soutenir l'accroissement des ressources propres.

Sur la masse salariale, nous sommes sur un *trend* de croissance continue depuis 2017, en lien avec la croissance de l'activité, mais également avec le glissement vieillissement et à partir de cette année, la question de l'impact de l'augmentation du point d'indice qui exercera une influence importante. Entre 2017 et 2021, nous avons 22 millions d'euros de masse salariale supplémentaire. Ce *trend* va donc continuer à se manifester et s'accentuera probablement. À l'intérieur de cette masse salariale par rapport à celle que nous notifie l'État qui atteint un certain niveau, 187 millions en 2022, nous sommes amenés à utiliser le maximum de cette notification, même au-delà, en utilisant également une partie de la subvention pour venir abonder cette masse salariale notifiée. La masse salariale sur ressources propres augmente considérablement, passant de 11,7 millions à 17,7 millions ; ce qui signifie que la dynamique des ressources propres permet d'alimenter la pompe, afin de pouvoir soutenir les dépenses de masse salariale.

Quand nous plaçons tout cela par rapport à une variable exogène qui n'est pas budgétaire, mais celle de la démographie étudiante qui est l'un des déterminants forts de la trajectoire financière de l'établissement, nous voyons que depuis 2017, pour les effectifs étudiants, sans double compte, c'est-à-dire uniquement les inscrits physiques, sans les inscrits en classes préparatoires aux grandes écoles, ce sont 7 400 étudiants en plus, soit une augmentation de quasiment un quart de l'effectif étudiant. Ce sont également les chiffres du Ministère. Sur le premier cycle, nous sommes à un tiers et la licence et le BUT, à 21,5 %. Pourquoi y a-t-il ce décalage ? À l'UPEC comme dans toutes les universités pluridisciplinaires avec santé, depuis 2017, nous inscrivons également les étudiants suivant la formation aux soins infirmiers. Aujourd'hui, ils sont un peu plus de 2 000 à l'UPEC et renforcent cette dynamique du niveau du premier cycle.

Il est intéressant de rapporter ces données à la dynamique budgétaire et financière qui, en regard, n'est pas tout à fait du même niveau. Au regard de ces augmentations du nombre d'étudiants, la subvention pour charges de service public est de 13,4 millions d'euros entre 2017 et 2021, soit une augmentation de 7 %. En revanche, les ressources propres sont en augmentation de 26 %, au niveau de la dynamique de la démographie étudiante. Tout cela engendre une consommation de masse salariale de 12 % au total sur l'ensemble de la période, avec sur plafond État, une augmentation moindre, puisque ce sont essentiellement les ressources propres qui ont permis, entre 2017 et 2021, d'alimenter avec relativement d'efficience les besoins de

financement de la masse salariale. Ce sont +51 % de masse salariale financée sur ressources propres.

Finalement, nous pouvons dire que par rapport à la pression démographique étudiante, pour financer les dépenses correspondantes, l'université utilise principalement deux moteurs. Le premier moteur est celui de la subvention pour charges de service public. C'est un moteur puissant, mais il n'a pas beaucoup de couple. À partir du moment où vous augmentez un peu en pourcentage la subvention pour charges de service public, vous générez des moyens supplémentaires, mais cela ne donne pas un pouvoir d'accélération suffisant. L'essentiel du pouvoir d'accélération est venu ces dernières années des ressources propres qui ont pu être générées et ont donc pu venir abonder les besoins de financement de manière efficiente. Nous avons là un moteur qui a beaucoup moins de puissance, mais beaucoup plus de couple. Cela pose la question de l'équilibrage de dynamique entre ce moteur de la subvention pour charges de service public et le moteur des ressources propres. Si les subventions pour charges de service public avaient une dynamique un peu plus importante, nous aurions évidemment des marges de manœuvre un peu plus significatives, afin de pouvoir accompagner cette trajectoire de besoins de financement.

Voilà ce que nous pouvons dire, si nous replaçons les choses dans un contexte un peu plus large. Ces éléments ont été présentés à la commission des moyens, ainsi que le tableau d'équilibre général. Un certain nombre de débats a eu lieu autour de ces éléments, d'abord des demandes d'explication du modèle que le VP CA nous a présenté, sur lequel vous pourrez revenir, mais également des questions sur ce en quoi cette trajectoire interroge l'université dans les marges de manœuvre. Un certain nombre de discussions intéressantes a eu lieu, qu'il faudra poursuivre sur la question de la structure de la masse salariale, la façon de la faire évoluer pour pouvoir aller vers les besoins de financement qui sont les nôtres. C'est également la question de la mutualisation comme moyen de dégager de l'efficience, la mutualisation n'étant pas à ce stade pas définie plus que cela. D'autres questions sont relatives à la péréquation. Il est vrai qu'aujourd'hui, le système universitaire ne fonctionne pas avec les mêmes modes de péréquation que les collectivités territoriales. C'est un exemple qui a été donné. Des questions sont donc peut-être à poser aux tutelles sur la manière dont fonctionne la péréquation du système. C'étaient des débats d'ordre très général. Ils seront poursuivis lors de la discussion sur le budget à la prochaine commission des moyens.

En tout cas, en l'état, la commission des moyens propose au Conseil d'administration d'approuver ce tableau d'équilibre général qui lui semble refléter une anticipation

raisonnée et raisonnable de ce que sera l'atterrissage de la trajectoire budgétaire de l'UPEC pour 2023.

M. le Président.- Je te remercie, Philippe, de recontextualiser un peu ce budget par rapport aux différentes pressions externes, mais là encore, nous voyons que la dynamique de l'UPEC est importante, notamment en termes de ressources propres provenant à la fois des activités formation, alternance et recherche. Là encore, nous avons probablement encore des marges de manœuvre en termes de ressources, dans le cadre d'un travail que nous ferons ensemble, mais la subvention de service public n'est pas à la hauteur par rapport à la pression démographique étudiante que l'on exige que nous accueillions. Il y a une contradiction de la politique de l'État de ne pas accompagner les universités. Nous sommes parmi celles qui sont sous-dotées, c'est connu. Le delta est d'environ 3 000 euros par étudiant, voire de 4 000 euros, ce qui questionne. Il va falloir travailler l'ensemble des éléments, à la fois recettes, dépenses, mais également ce point. À ce titre, j'ai demandé un rendez-vous au Ministère pour poser cela, d'autant que les éléments sur ces notifications budgétaires insuffisantes viennent du rectorat. Le rectorat lui-même montre que l'UPEC est sous-dotée, y compris par rapport à d'autres universités comparables. Des éléments politiques sont donc à discuter en haut lieu. C'est en ce sens que j'ai pris rendez-vous au Ministère. Cela n'empêche pas de faire de la bonne gestion, mais nous avons également un sujet.

Nous voyons que derrière, nous avons un déficit pour lequel, globalement, il y a beaucoup de mécanique. Nous pouvons probablement infléchir fortement notre trajectoire financière en interne. Il faut trouver des marges de manœuvre pour investir. Si l'on n'investit pas, vous le savez, l'avenir est condamné. Il faut donc trouver une dynamique positive des investissements.

Mme VILLANUEVA-BERDOT.- D'abord, je vous remercie, parce que vous avez répondu à beaucoup des questions que j'avais posées. C'est beaucoup plus clair.

Cela a peut-être déjà été expliqué, mais concernant la ligne 8 qui est celle des dotations composantes et dotations aux services centraux, les sommes sont beaucoup plus importantes pour les services centraux que pour les composantes. Cela m'a surprise. Non seulement elles sont plus importantes pour les services centraux, mais en plus, elles vont encore augmenter, alors que les services centraux vont diminuer. Tout cela s'explique-t-il par les fluides ?

M. BERNARDINO.- Dans la dotation aux services centraux, deux services centraux sont très consommateurs et sont les services en appui à la formation que sont le patrimoine et le service informatique. Ce sont bien les services centraux, mais en

appui à la formation, même si la DEVE l'est également pour les inscriptions. En théorie, tous les services centraux sont à un moment donné en appui à la formation et à la recherche.

Mme VILLANUEVA-BERDOT.- Ce sont des services que nous concevons davantage dans la formation, mais qui sont en réalité centraux.

M. BERNARDINO.- Oui, les dépenses sont considérées comme des dépenses en central.

Mme VILLANUEVA-BERDOT.- À première vue, j'étais surprise qu'il y ait davantage en central que pour les formations.

Mme DA COSTA.- Ce sont des frais généraux que nous retrouvons positionnés en central et notamment, comme vous l'évoquiez très justement, les fluides qui expliquent principalement la différence observée.

Mme CHEVALIER.- Si je comprends bien les explications, la différence entre la ligne 8 qui est celle des dotations aux composantes et le budget de l'ensemble des composantes, c'est le résultat d'un solde. On a ôté de cette ligne des dotations les ressources propres générées par les composantes.

M. BERNARDINO.- Non, il s'agit de la dotation donnée aux composantes. Le solde est entre huit et neuf. Le solde est sur « dotations-contributions ». Nous donnons aux composantes sur la dotation établissement et ensuite, nous prélevons sur les ressources propres des composantes. Si vous voulez avoir le solde de ce que l'établissement met réellement à disposition des composantes, il faudrait faire la différenciation entre les dotations et les contributions. Néanmoins, l'intégralité des ressources propres reste dans les composantes, hormis la contribution de 20 %. 80 % des ressources propres restent dans les composantes.

Mme CHEVALIER.- Nous sommes bien d'accord que dans ce tableau, nous n'avons pas les éléments. Ce tableau montre un solde qui est négatif.

M. BERNARDINO.- Ce n'est pas une recette, c'est une non-charge.

Mme CHEVALIER.- Cela invisibilise les ressources propres. Nous ne les voyons pas.

Mme DA COSTA.- L'idée de ce tableau est vraiment de mettre en exergue les moyens de l'établissement mis à disposition des composantes au travers de la dotation aux composantes, ainsi que les moyens mis à disposition de la recherche au travers de la dotation recherche.

Mme CHEVALIER.- Si j'ai bien compris, l'ajustement des dotations aux composantes se fait en fonction de la genèse de la ressource propre.

M. BERNARDINO.- Non, pas la dotation, mais la contribution. La contribution est ce que nous prélevons aux composantes. La contribution dépend des ressources propres des composantes.

Mme CHEVALIER.- La dotation n'en dépend donc pas.

M. BERNARDINO.- Non.

Mme CHEVALIER.- Quelle est la clé commune ?

M. BERNARDINO.- Sur la dotation, nous avons verrouillé la clé depuis maintenant deux ans. Nous la retravaillerons cette année.

Mme CHEVALIER.- Pourquoi ne le voyons-nous pas ? Pourquoi n'est-ce pas expliqué aux administrateurs ?

M. BERNARDINO.- Le vote porte sur les enveloppes globales mises à disposition de la formation. La même question peut être posée sur la dotation recherche. Une enveloppe est affectée, mais vous ne voyez pas le détail de l'affectation par laboratoire qui relève du périmètre CR. Le CA vote l'enveloppe globale et la CR vote la répartition. Ces éléments liés à la formation sont discutés en CFVU, parce qu'à mon avis, ils relèvent davantage du périmètre CFVU.

Mme CHEVALIER.- Les administrateurs doivent tout de même comprendre, au-delà de la trajectoire que vous nous avez indiquée, ce qu'elle reflète. J'ai été dans des Conseils d'administration pendant des années et nous voyions bien de quelle façon cela se répartissait, avec les ressources propres et la ventilation.

Mme DA COSTA.- Au moment de la présentation du budget au mois de décembre, lors du prochain Conseil d'administration, il est prévu de présenter l'ensemble des prévisions de recettes par origine, comme le prévoit la réglementation, ainsi que les prévisions de dépenses par destination. Il est vraiment prévu de revenir sur ce détail.

M. BERNARDINO.- Nous présenterons tous les éléments budgétaires.

Mme CHEVALIER.- D'accord. Mais c'est tout de même assez compliqué. Nous avons voté des orientations budgétaires il y a un mois, votons le tableau allant avec aujourd'hui et voterons les détails dans trois semaines. C'est une dilution de l'information pour les administrateurs. Je suis novice, mais justement, on devrait m'aider à me positionner. Je ne vois pas bien le rapport entre ce tableau et ce que

nous avons voté il y a un mois. En aveugle, nous avons voté un baratin. Maintenant, nous votons des chiffres et ensuite, la répartition.

M. le Président.– Le baratin indiquait accessoirement que nous mettions plus d'argent sur la recherche.

M. BERNARDINO.– Nous n'avons ni baissé la dotation aux composantes en termes de formation ni la dotation recherche. Cela figurait bien dans la lettre d'orientations budgétaires. Vous avez voté des orientations budgétaires qui sont maintenant déclinées dans un tableau d'équilibre. Ce tableau d'équilibre permet de voir l'atterrissage. Ensuite, nous n'y voyons pas les ressources propres, mais si je les faisais apparaître, je devrais mettre dans les produits les ressources générées par les composantes et dans les dépenses, l'intégralité de ces ressources comme des dépenses des composantes ; ce qui ne modifierait pas du tout l'équilibre.

Mme CHEVALIER.– Nous aurions une vision globale.

M. VALLÉE.– Il y a un mois, la note politique indiquait que nous allions faire un budget prévisionnel prudent. *(Audio 2 – inaudible, 00.28.14)*. Pour revenir sur ce que disait Mme CHEVALIER, avant, nous avions l'impression d'avoir une meilleure visibilité. Ici, nous avons l'impression que la *holding* n'a pas l'air de voir ce qui se passe dans ses filiales. Il y a de l'argent quelque part qui doit atterrir en fin d'année dans les comptes de la *holding*, mais on affiche un déficit. La *holding* est l'UPEC et les filiales, ce sont les composantes. C'est pour expliquer ce que je dis. C'est exactement cela, à savoir que les budgets des composantes doivent s'agréger dans le budget général. Il s'agit d'une image.

M. le Président.– Cette image est très éloignée de la réalité.

M. VALLÉE.– Ce n'est pas péjoratif. C'est imagé.

M. le Président.– Si on était Google, on pourrait considérer que… Mais on en est très loin.

M. VALLÉE.– À la limite, c'est l'inverse. La *holding* s'arrange pour faire remonter un maximum d'argent en haut.

M. le Président.– Il s'agit là d'une présentation en amont *(Audio 2 – inaudible, 00.29.19)*.

M. BERNARDINO.– Contrairement à ce que certains s'imaginent, les anciens tableaux qui étaient fournis n'étaient pas du tout lisibles. Ils mélangeaient à peu près tout et n'importe quoi. Dans les grands équilibres, nous faisions apparaître 20 000 euros quelque part qui étaient détaillés très finement, mais les 200 millions n'étaient pas

du tout détaillés. Là, il s'agit simplement de définir les grandes enveloppes amenant à l'équilibre général ou non, en l'occurrence. La déclinaison se fera au moment du BI. Là, il s'agit d'un tableau prévisionnel. L'intégralité du budget sera bien votée le 16 décembre, avec l'intégralité des détails et des ressources en détail. C'est bien ce vote qui autorisera le droit à dépenses que les administrateurs donneront.

Pour reprendre l'aspect de la *holding*, je suis agacé par le fait que l'on considère qu'il y a une *holding* et des entités. Je rappelle qu'il s'agit de droit à dépenses, c'est-à-dire que l'on autorise à faire des dépenses sur des recettes prévisionnelles. Derrière, il nous revient d'autoriser ou non la sincérité de ce qui est présenté. Je n'aurais peut-être pas dû dire « prudent », mais « sincère ». Nous sommes dans un budget qui me paraît plus sincère, c'est-à-dire que je n'ai pas artificiellement augmenté la subvention de l'État. Je n'ai pas non plus été insincère en disant que nous aurions moins de dépenses que prévu, parce qu'après tout, nous allons arrêter les dépenses. J'affiche ce qu'il nous paraît raisonnable et important de soutenir.

Il n'y a pas de réduction budgétaire sur la formation ni sur la recherche, parce qu'à un moment donné, il s'agit également de faire passer des messages à nos tutelles, en leur disant qu'il n'est pas possible de tenir un budget à l'équilibre lorsque l'on nous place dans de telles contraintes.

Maintenant, il appartient au CA de savoir s'il souhaite ne pas voter l'équilibre tel qu'il vous est présenté aujourd'hui, c'est-à-dire en déséquilibre, afin d'indiquer clairement que ce n'est pas possible. Vous me demandez de rééquilibrer et de remettre à zéro, on fera l'effort, mais il ne faudra pas s'étonner que derrière, des lignes soient forcément réduites en dépenses.

M. le Président.- Je comprends aussi Vérène. Nous pourrions très bien avoir une note budgétaire adossée à un tableau. Il s'agirait d'avoir quelque chose de plus détaillé dans la note stratégique. Nous sommes obligés d'avoir ces grandes enveloppes formation et recherche. Ensuite, dans le BI, c'est plus fin. Nous pouvons très bien adosser les deux éléments, afin d'éviter d'avoir deux informations croisées.

Mme CHEVALIER.- C'est comme si on publiait un article scientifique en trois bouts, l'un avec la théorie, l'autre les données et le dernier avec l'analyse, sans les données ni le cadre théorique…

M. le Président.- Oui, il manque le tableau. Pour moi aussi, je vous rassure tout de suite.

Mme CHEVALIER.- J'ai tout de même une question à poser, parce que quelque chose m'interpelle dans la réponse d'Amilcar BERNARDINO, à savoir que les débats à propos

des répartitions par composante ont lieu à la CFVU pour la formation et en CR pour la recherche. Mais le CA est tout de même l'organe souverain sur les questions financières et il n'a pas de vision ni de discussions sur les règles de ventilation. Du moins, il ne les voit pas ; ce qui me semble poser un problème. Je ne sais pas si c'est cela qui a été dit.

M. BERNARDINO.- Pour le BI 2024, nous pourrons demander que la CR et la CFVU donnent les règles qui ont amené aux ventilations, si c'est la question.

Mme CHEVALIER.- Oui et qu'elles soient approuvées par le CA.

M. BERNARDINO.- Non, cela rentre dans leur périmètre.

M. le Président.- Le CA vote les enveloppes. Sinon, il n'est pas nécessaire d'avoir une CR.

Mme CHEVALIER.- Oui, nous votons les enveloppes, mais devons avoir une visibilité sur ce que nous votons.

M. BERNARDINO.- C'est le contraire. Nous votons des enveloppes et ensuite, ils ventilent les enveloppes pour leur activité.

Mme CHEVALIER.- Ils ne votent pas la répartition.

M. BERNARDINO.- Si. Nous votons l'enveloppe générale et c'est la CR qui décide de la ventilation.

M. le Président.- En revanche, le CA a le droit d'avoir un retour, mais il n'est pas attributaire de ce que vote la CR.

M. BERNARDINO.- Dans les documents qui seront fournis pour le CA du 16 décembre, nous avons systématiquement adjoint le tableau de ventilation CR, formation et recherche. Mais pour information, cela ne relève pas du vote du CA.

Mme CHEVALIER.- *(Audio 3 – inaudible, 00.04.40)*.

M. le Président.- À un moment donné, nous pouvons également très bien… On a dit que le CA est un lieu de discussions. Je pense que c'est bien et qu'au contraire, le fait d'écouter les vice-présidents autour de la stratégie recherche et des ventilations ou la CFVU pourrait faire partie des points qui pourraient être mis à l'ordre du jour. Je crois qu'il est bien de montrer ce que nous faisons, d'autant qu'accessoirement, ce n'est plutôt pas mal. Il faut également savoir le dire.

M. ANDUJAR.- Je suis complètement d'accord sur l'affichage déficitaire. Je crois qu'il est extrêmement important d'envoyer ce message en publiant les choses comme elles

sont indiquées. Ce qui m'inquiète un peu est le découplage qui est en train de s'opérer entre nos étudiants qui arrivent et les financements prévus. Je ne sais pas si vous avez les chiffres en tête, le ratio « chiffre d'affaires divisé par le nombre d'étudiants ». À vue de nez, c'est 6 000 euros par étudiant. Il y a une augmentation de la masse salariale, des charges pour le chauffage. Tout cela additionné, nous voyons que les dépenses vont augmenter, avec de l'autre côté un nombre d'étudiants qui augmente de façon vertigineuse, même s'il y a eu l'intégration d'autres écoles, avec leurs fonds.

Derrière, il y a la problématique de la structure. Nous ne pouvons pas pousser les murs. Nous voyons qu'à la faculté de santé, cela pose des problèmes de logistique, d'absorption qui sont extrêmement importants. Nous sommes passés de promotions de 160 à des promotions de 220, 230. Cela pose également des problèmes d'encadrement.

Il y a le problème budgétaire, mais également le problème d'investissements pour prévoir l'avenir. Tout cela couplé pose question.

M. le Président.- Tu as complètement raison, Pascal. Nous l'avons déjà abordé ici. C'est pour cette raison qu'il faut garder les marges de manœuvre de cette politique d'investissement, pas seulement en termes de locaux, mais également de réaménagement de locaux parfois vétustes, notamment à la faculté des sciences. C'est pour cela que nous avons fait une politique d'investissement à Vitry, à Fontainebleau, à la faculté de santé. Ensuite, nous sommes dans une contradiction. De plus, elle sera beaucoup plus forte pour nous. Par rapport à ce qui se passe à Paris, en Ile-de-France, la prévision prévoit une inflexion des courbes du nombre d'étudiants dans une dizaine d'années. Cela ne concernera pas autant notre académie, pour des raisons là encore de contraintes. Aujourd'hui, nous sommes vraiment sur le périurbain, avec des approches importantes à anticiper. Ce développement aura lieu dans d'autres départements. Dans le 94, nous ne pouvons pas absorber 42 000 étudiants.

M. VALLÉE.- Sur le fait d'afficher un budget prévisionnel négatif, je suis d'accord avec mes collègues. Ceci dit, nous pourrions peut-être l'afficher de manière moins négative. Des prénotifications semblent plus élevées que ce que vous avez affiché dans ce tableau.

Ensuite, vous disiez que l'État devait être cohérent avec lui-même. Il faudrait également que les présidents d'université soient cohérents avec certains problèmes financiers, c'est-à-dire que quand les CPU votent les budgets... Peut-être que s'il n'y avait qu'un seul président qui vote contre ou s'abstient pour marquer le coup, il serait bien que ce soit celui de l'UPEC.

M. le Président.- Tu as raison. L'attitude de la CPU n'a pas été correcte. Il n'y avait pas besoin d'être expert ou devin pour voir la vague arriver. À un moment donné, se laisser écraser les doigts de pied sans dire que cela fait mal, ce n'est pas possible, je suis d'accord.

M. DEHAN.- Une précision par rapport au point d'indice nous avons la confirmation de la compensation pour les titulaires mais nous aurions préféré pour l'ensemble des personnels. Malheureusement, ce n'est pas le cas.

M. BERNARDINO.- Dans le tableau de pré-notification nous confirmons qu'il faut bien lire le total et ensuite le détail.

M. DEHAN.- Les sommes des colonnes ne s'additionnent pas.

M. VALLÉE.- Je retire ce que je viens de dire.

M. DEHAN.-. De source sûre. Dans les mesures nouvelles, il y a l'augmentation du point d'indice. Ce n'est pas tout à fait nouveau.

M. BERNARDINO.- Pour clarification, nous avons reçu un tableau de prénotification, avec deux colonnes. Nous avons cru que les deux colonnes s'additionnaient, mais ce n'est pas le cas. La deuxième était déjà le total. Nous avions d'un côté 217 millions et de l'autre 8 millions. Nous avons cru qu'ils s'additionnaient. Nous avions la même lecture, mais nous avons bien eu confirmation que c'était le total.

Mme CHEVALIER.- Pour poursuivre, je suis d'accord avec ce qui a été dit, c'est-à-dire que le fait d'afficher *(Audio 3 - inaudible, 00.11.23)* astucieux et nécessaire. En revanche, je reviens sur la présentation. J'espère que nous aurons la présentation de Philippe THIARD.

M. BERNARDINO.- Oui, elle a été mise à disposition.

Mme CHEVALIER.- En tout cas, nous ne l'avions pas dans les documents. Je suis un peu inquiète sur la trajectoire de la démographie étudiante, c'est-à-dire que nous avons une croissance de 31 % du premier cycle de 2017 à 2022. Si nous ajoutons le BUT, cela fait 21 %. Mais par rapport à cette énorme augmentation d'un tiers en cinq ans, l'augmentation des étudiants en master n'est que de 6 %. J'aimerais savoir quelle en est l'analyse. 6 % en cinq ans, cela fait 1 % par an ; ce qui n'est pas beaucoup.

M. le Président.- Il y a le paramédical. Il faut voir tous les éléments en détail.

Mme CHEVALIER.- C'est pour cette raison que je demande.

M. le Président.- Vous aurez l'ensemble des données. Effectivement, pour rééquilibrer, nous ne pouvons pas non plus avoir une politique d'expansion en

licences sans moyens affectés. Nous ne sommes même plus dans des contradictions. Nous nous prenons les pieds dans le tapis. Cependant, il faut retrouver les marges de manœuvre et nous en avons. Nous aurons l'occasion d'en reparler en janvier, lorsque nous aurons le rapport de la Cour des comptes. Nous savons que nous avons des marges de manœuvre et un certain nombre de points mérite que nous en discutions en CA. Au-delà d'une marge de manœuvre, nous aurons aussi besoin d'autres moyens. Il faut effectivement monter en charge en masters, en doctorats et donner un certain nombre d'orientations. Je pense que l'équipe politique est très engagée là-dessus et cela fait partie des dialogues de gestion dont nous vous avons parlé avec les composantes.

Puisqu'il s'agit de politique, il s'agit également de travailler sur quelque chose de plutôt différenciant, en particulier tout ce qui peut enrichir les disciplines à travers d'autres actions transversales. C'est un peu la politique des programmes gradués. Nous aurons l'occasion d'en discuter. Ce sont des discussions devant avoir lieu aussi en Conseil et je crois qu'il est intéressant de pouvoir les aborder également en Conseil d'administration, parce qu'il faut monter en charge en masters, afin d'équilibrer le L et le M. C'est pointé dans les tableaux présentés par Philippe.

Un autre élément est que dans cette politique masters, il y a également des politiques qui sont faites, vous le savez, parce qu'aujourd'hui nous sommes en concurrence sur Parcoursup. Il y a un certain nombre d'étudiants, de très bons étudiants qui vont plutôt à Paris intra-muros. C'est très net dans les tableaux que nous avons aujourd'hui, ce qui a probablement beaucoup joué sur nos profils étudiants depuis quelques années. C'est évident, les tableaux sont là. Ensuite, il faut avoir une politique d'attractivité pour nos L, en particulier L 3, sur les masters. Il est indispensable que nous puissions garder nos étudiants de L en master. Là, il y a une politique qui se fera également avec les dialogues de gestion sur les nouvelles formules et chacun doit intégrer ces éléments. En tout cas, nous avons clairement intérêt à faire attention, parce que nous pouvons également basculer. C'est un point de réflexion important à l'UPEC.

M. THIARD.- Pour vous donner quelques éléments qui ne figurent pas dans le tableau présenté, j'ai des données tirées également du tableau de bord du Ministère qui s'appelle « Les étudiants et les formations ». À l'UPEC, en dehors des masters enseignement, sur ce que le Ministère appelle « les autres masters », ce sont +6 % depuis 2017. Tu as bien fait le calcul, c'est effectivement cela. Cependant, la moyenne nationale est à + 1 %. Si nous regardons les quatre universités dites « intensives en recherche », ce sont +6,6 %, soit à peine plus que l'UPEC. L'ensemble des universités pluridisciplinaires, ce sont +3,4 %. La vague démographique se fait donc surtout

sentir en premier cycle. C'est normal, mais elle entraîne déjà des répercussions sur le deuxième cycle. Assez logiquement, des montées pédagogiques se traduisent déjà et continueront à se traduire. Globalement, la dynamique du niveau master de l'UPEC n'est pas défavorable. Elle est déconnectée de la dynamique du premier cycle, ce qui est normal, mais dans l'état actuel des choses, elle est plutôt rassurante. Ensuite, cela n'empêche qu'il faille travailler à ce qu'elle soit encore plus attractive.

Mme CHEVALIER.- Aurons-nous la présentation du RAP en même temps que le budget en décembre ?

M. BERNARDINO.- Oui. C'est prévu le 16 décembre et le PAPET en mars.

M. DEHAN.- C'est l'inverse. C'est le projet, et le PAPET avec les comptes financiers.

Mme CHEVALIER.- Parmi ces indicateurs, avons-nous le ratio des passages de L 3 ?

M. DEHAN.- Oui.

Mme CHEVALIER.- Je ne sais pas si cela existe, mais dans ce cas, il faudrait reprendre l'historique. Je suis complètement d'accord avec ce que dit Philippe, mais il faudrait voir ce qu'il en était les années précédentes.

M. le Président.- C'était présenté en CAC et des éléments pourront également être présentés dans le fameux PAPET, à savoir ce que nous faisons en termes de licences. Nous vous présenterons l'ensemble des éléments. C'est intéressant, parce que l'UPEC n'est pas si mal par rapport à l'orage que nous subissons aujourd'hui.

Ensuite, il y a d'autres points, mais je pense que c'est un peu implicite. Aujourd'hui, beaucoup d'étudiants ne veulent plus passer de doctorat. C'est également un sujet sur lequel nous travaillons.

Une intervenante.- Ils ne veulent pas s'inscrire aux concours non plus. Avant, nous devions rajouter des jours, parce qu'il n'y en avait pas suffisamment. C'est un problème.

M. DARRIBÈRE.- J'ai une question accessoire à poser. Vous avez indiqué que sur plusieurs exercices, il y avait eu une erreur d'appréciation sur les investissements identifiée par les CAC. Cela vous amène-t-il à vous interroger sur le fait de conserver ou de changer vos CAC ?

M. BERNARDINO.- Nous conservons nos CAC, puisque cela fait l'objet d'un appel d'offres.

M. DARRIBÈRE.- S'inscrit-il dans une durée ?

M. BERNARDINO.- Oui.

(Audio 3 – inaudible, discussions croisées, 00.19.27).

M. DARRIBÈRE.- Ma question était : vous interrogez-vous sur le fait de les conserver ou de les changer ? J'imagine que vous avez mis en place des points de contrôle.

M. BERNARDINO.- Je vous demande de parler l'un après l'autre. Sinon, pour la retranscription, c'est compliqué.

M. le Président.- Nous allons répondre à la question de M DARRIBERE.

Mme DA COSTA.- Effectivement, il s'agit d'un appel d'offres qui définit un certain nombre de critères. Le même cabinet est arrivé de nouveau en tête.

M. DARRIBÈRE.- C'est donc une erreur de contrôle, mais pas un élément discriminant et éliminatoire.

M. BERNARDINO.- Le passif ne fait jamais partie des critères de sélection dans un appel d'offres.

M. le Président.- C'est une très bonne question.

M. DARRIBÈRE.- Merci, Monsieur le Président.

M. DEHAN.- Ce n'est pas une erreur de contrôle. *(Audio 3 – inaudible, 00.20.44)*. Ce n'est pas tout à fait la même chose.

(Audio 3 – Inaudible, discussions croisées, 00.20.50).

M. DEHAN.- Si d'aventure cela avait été une réelle erreur de contrôle, non vue, passée sous le radar ou pire, cachée, effectivement, cela aurait été discriminant, mais ce n'est pas le cas.

M. VALLÉE.- Vous faites souvent référence à la Cour des comptes. Dans le PV du CA du 21 octobre, vous avez déjà dressé une liste. À cette liste s'est ajoutée cette fameuse erreur de 3 millions à trouver pour l'amortissement de *(Audio 3 – inaudible 00.21.37)*. Existe-t-il un rapport ? Sinon, allez-vous nous rédiger une petite note avec les différents feux rouges et verts ?

M. le Président.- Nous attendons les éléments. Nous avons tout de même dessiné le paysage, mais effectivement, nous pourrons peut-être en faire une.

M. DEHAN.- De toute façon, quoi qu'il arrive, le vrai rapport sera établi dans le cadre de la procédure de la phase contradictoire. Il n'est pas communicable. L'établissement

doit produire des éléments d'observation qui restent strictement factuels. Dès lors que la phase contradictoire sera terminée, les éléments pourront être communiqués.

Un autre élément par rapport au document définitif qui est une innovation par rapport à ce qui existait jusqu'à présent est que le rapport peut être publié par la Cour sur le site, ce qui n'était pas le cas avant. C'est lié à la réforme de la responsabilité des gestionnaires publics au sens large mise en œuvre par anticipation concernant l'UPEC, alors que l'ordonnance ne prenait effet que le 1er janvier.

De toute façon, en procédure contradictoire, nous ne pouvons pas communiquer. C'est strictement interdit par le Code des juridictions financières.

M. le Président.- Il était important que nous échangions, que nous avancions dans les procédures de clarification.

M. BERNARDINO.- Je vous propose de passer au vote sur l'approbation du tableau des grands équilibres. Y a-t-il des procurations ?

Mme HMAMOU.-

- M. GILBERT a donné procuration à M. ANDUJAR ;
- Mme GARRIGUE-ANTAR a donné procuration à Mme LANGLOIS ;
- M. THAUVRON a donné procuration à Mme LANGLOIS ;
- M. LEVREL a donné procuration à Mme CHEVALIER ;
- Mme FRICAUDET a donné procuration à M. VINCENT ;
- M. TROUMI a donné procuration à M. VINCENT ;
- Mme BEAULNES-SERINI a donné procuration à Mme GUILLIN ;
- M. DEVAUCHELLE a donné procuration à M. DUBOIS-RANDÉ ;
- Mme MATTEI a donné procuration à Mme NGUYEN.

M. BERNARDINO.- Merci. Qui vote contre ? Y a-t-il des procurations contre ? Qui s'abstient ? Quatre abstentions. Y a-t-il des procurations abstentions ? Merci pour ce vote.

Le tableau des grands équilibres financiers pour l'année universitaire 2023 est approuvé à la majorité.

2. RESSOURCES HUMAINES

M. BERNARDINO.- Comme l'a dit le Président, le point ressources humaines est repoussé au 16 décembre.

3. FORMATION ET RECHERCHE

M. BERNARDINO.- Nous passons au point formation et recherche, avec un point que nous avons laissé comme point soumis à discussion. Vous verrez que nous aurions pu le mettre en point non soumis à discussion, puisqu'il s'agit simplement des capacités à passer au vote.

3.1 Approbation des capacités d'accueil en 2e année de MMOP (numerus apertus) ainsi que de la répartition du numerus apertus par filière pour l'année universitaire 2023-2024

M. BERNARDINO.- Deux documents vous ont été transmis. Je vous rappelle que le *numerus clausus* a été remplacé par le *numerus apertus*. Par conséquent, vous votez les capacités d'ouverture. Vous avez deux tableaux.

M. le Président.- Nous n'en avons pas la maîtrise.

M. BERNARDINO.- Nous n'en avons pas la maîtrise, mais ils doivent être validés. Ce sur quoi nous avons plus ou moins la maîtrise, c'est sur la ventilation, mais pas complètement non plus, puisque l'on nous impose tout de même des ratios. Ce sera donc assez rapide.

Vous avez le nombre de places proposées pour le passage du concours en 2023-2024, avec la ventilation par secteur : médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique. Je vous rappelle qu'à l'UPEC, les places médecine sont bien rattachées à la faculté de santé, alors que les autres sont des places négociées pour pouvoir avoir des filières qui n'ont pas lieu à l'UPEC : pharmacie, odontologie et maïeutique. Ce sont des places réservées aux étudiants de l'UPEC.

En complément, vous avez ce qui ne relève pas du concours MMOP, mais qui le complète tout de même, puisqu'il y a *l*es places négociées en filière Kinésithérapeute, 90 places sont réservées dans les différentes écoles ou à l'IUK de Fontainebleau pour lesquelles les places ont été discutées, afin de pouvoir avoir des places réservées aux étudiants de l'UPEC.

Il y a une légère erreur que j'ai demandé à corriger. L'affichage « IUK-IUT Santé Fontainebleau » est une erreur. C'est bien « IUK Santé, site de Fontainebleau », ce qui n'a rien à voir avec l'IUT.

Sur les places soumises au vote, la ventilation se fait sur les capacités totales. La ventilation doit forcément se faire maintenant sur les places allouées aux étudiants

de première année de licence santé, les places allouées aux étudiants dans les LAS disciplinaires de première année et les places de deuxième et troisième années, puisque les étudiants peuvent tenter deux fois le concours, une fois en première année. Ensuite, à eux de choisir s'ils décident de tenter leur deuxième chance en deuxième année ou en troisième année. Cela nécessite forcément une ventilation par année des places réservées en première année, deuxième et troisième années. De plus sur la première année, une ventilation entre les LAS disciplinaires, qui sont ouvertes à l'UPEC, et la licence santé de la faculté.

C'est la ventilation qui vous est donc proposée, en sachant que sur la ventilation, nous avons des ratios qui sont imposés par le Ministère et par l'ARS.

Mme CHEVALIER.- J'ai des questions totalement naïves. Que signifie « passerelle » ?

M. le Président.- C'est ce qui permet de rentrer dans le système *(Audio 3 - inaudible, 00.28.27)* formation. C'est au niveau master, pour des étudiants, soit ingénieurs ou *(inaudible, 00.28.39)*. Ce sont des voies d'entrée supplémentaires.

Mme CHEVALIER.- Deuxième question. Les LAS existent depuis deux ans. Avons-nous une visibilité sur les différentes LAS et le nombre de personnes qui se présentent ? J'imagine que ce n'est pas parce que l'on a choisi une LAS que l'on se présente nécessairement aux épreuves de médecine.

M. BERNARDINO.- *(Inaudible, 00.29.14)*.

Mme CHEVALIER.- Veuillez m'excuser. J'ai horreur que l'on parle de cette façon et je l'ai fait moi-même. Avons-nous une idée de ceux qui se présentent et du ratio de réussite comparé à la première année de médecine ?

M. le Président.- Nous les aurons cette année, parce que nous commençons à avoir des données. Aujourd'hui, nous savons que ce n'est pas encore à l'équilibre. On a plus de chances en médecine, en étant sur une LAS disciplinaire que sur une LAS santé. C'est tout de même un élément qui questionne. Aujourd'hui, ce sont également des éléments d'équilibre aujourd'hui parce que c'est une réforme… À un moment donné, il faut s'interroger sur tout cela. Arnaud THAUVRON travaille sur ce dossier avec M. WOLKENSTEIN et nous pourrons voir avec eux pour qu'ils viennent nous faire une présentation en fonction des données que nous avons.

M. BERNARDINO.- Nous commençons à avoir un peu de recul, puisque nous en sommes à la troisième rentrée des LAS disciplinaires. La première année n'apportait pas une visibilité très claire entre les LAS et les PASS.

M. le Président.- Nous pourrons l'inscrire au niveau du point sur la formation, en sachant que nous sommes nous-mêmes intéressés. Nous pourrons voir le sujet ensemble.

Mme CHEVALIER.- J'ai cru comprendre que l'UPEC était l'une des universités qui avaient ouvert le plus de licences disciplinaires.

M. le Président.- Quatre universités en France sont parties sur ce système LAS et je crois que le modèle est bon. C'est également ce que l'on appelle « essuyer les plâtres ». Nous sommes pilotes avec d'autres universités : celles de Caen, Grenoble et Strasbourg. Ce serait intéressant et d'ailleurs, nous avons ces informations au niveau national. Lorsque ce sera prêt, parce qu'il s'agit d'avoir des données voulant dire quelque chose, nous demanderons une présentation, avec également la dimension nationale.

M. VALLÉE.- Une question avait été posée l'année dernière. *(Audio 4 – inaudible, 00.01.47)* LAS disciplinaires. Beaucoup d'argent a été mis là-dessus, des recrutements ont eu lieu.

M. le Président.- Le compte n'y est pas.

M. VALLÉE.- Quel est le rapport bénéfice-investissement ?

M. le Président.- Cela fait partie de la question posée par Vérène. Nous ferons un bilan, dans lequel nous indiquerons les moyens. Globalement, sur la réforme de santé, le compte n'y est pas. On va avoir des effectifs en master. Globalement, il y a pratiquement une colonne de 300 étudiants qui sont en licence santé qui n'est pas le système médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie.

M. BERNARDINO.- C'est l'acronyme MMOP. C'est pour cette raison que les places de kinésithérapeutes sont mises à part. Le concours est bien MMOP et les places de kinésithérapie, c'est un plus que l'on donne pour avoir des portes de sortie pour les autres.

M. le Président.- Il est vrai que 300 étudiants sont restés et se pose à présent la question de les accueillir en master et avec quels moyens. C'est une question. Cela fera sûrement monter notre puissance en masters, mais sans moyens, cela va être plus compliqué.

Pascal, veux-tu intervenir ?

M. ANDUJAR.- Cette réforme a complètement rebattu les cartes sur l'ensemble du territoire, avec effectivement des mises en œuvre un peu différentes. Globalement, dans le temps, c'est l'option LAS qui va peut-être s'imposer. Il est sûr que des

questions se posent sur les ratios, notamment en première année, entre ceux qui passent par la voie classique par rapport à ceux qui sont en LAS. Avec les ajustements qui ont été faits, il est vrai qu'il y aura plus de visibilité dans les mois qui viennent.

Pour les kinésithérapeutes, ils étaient moyennement partants. C'est un peu compliqué. Ils sont en train de se mettre en ordre de marche pour être plus coopératifs sur ce système.

Sinon, l'enjeu est d'avoir des filières LAS 2, LAS 3, etc., avec une grande partie d'étudiants qui resteront dans cette filière au global, mais derrière, il faut qu'il y ait une formation professionnalisante. C'est pour cette raison qu'il est très important de bien profiler ces masters, avec tout l'environnement derrière.

Tout à l'heure, je songeais aux masters et doctorats. Les enjeux sont complètement différents, y compris en matière d'investissement, d'accueil en stage, etc. Derrière, il y a une logistique et des possibilités d'accueil à prévoir.

M. VALLÉE.- Il est très bien d'ouvrir des masters pour accueillir ces L3. Il est très bien également d'être vigilant aux moyens. À titre personnel, je le serai. Je suis de la faculté des sciences. Et comme une partie de l'activité est déléguée, transférée ou assumée notamment par le département biologie, je serai effectivement vigilant à ces moyens, tant humains que financiers, pour peut-être accompagner ces L3 vers des masters.

M. le Président.- Nous serons tous vigilants, parce qu'il est nécessaire d'observer une vigilance collective à ce sujet. Cela fera partie des éléments que nous demanderons en plus à l'État. Il est bien de lancer des réformes, d'allumer des mèches, mais une fois que la mèche arrive au bout, il faut assumer.

Mme CHEVALIER.- Dans le tableau, nous avons le nombre d'étudiants en première année de médecine et le cumulé. Je ne comprends pas ce que sont les 164, en haut, dans les titres des tableaux.

M. ANDUJAR.- C'est le dénominateur. C'est le nombre d'étudiants programmés. Pour les 1 050 qui se présentent au concours, il y aura 125 places.

Mme CHEVALIER.- 1 050 sont inscrits et il y a 125 places en médecine.

M. ANDUJAR.- Ensuite, un certain nombre basculera en LAS 2 en fonction des critères d'admissibilité en LAS 2 s'ils n'ont pas réussi la première année.

Mme CHEVALIER.- D'accord.

M. ANDUJAR.- C'est pareil pour les autres.

M. BERNARDINO.- Les 164 sont ceux qui sont dans les LAS disciplinaires.

Mme CHEVALIER.- Ce sont ceux en deuxième ou troisième année susceptibles de se présenter au concours.

M. BERNARDINO.- Oui, c'est le cumul de ceux en première et deuxième années.

Mme CHEVALIER.- Pourquoi n'avons-nous pas l'effectif des étudiants en LAS première année ?

M. BERNARDINO.- C'est la seule donnée qui manque. Nous avons une dizaine de LAS.

M. le Président.- Nous ferons un bilan.

Y a-t-il d'autres questions ?

M. BERNARDINO.- Pour vous donner un ordre de grandeur, nous avons une dizaine de LAS disciplinaires avec 28 étudiants par LAS, ce qui correspond à environ 300.

S'il n'y a pas d'autre question, je vous propose de passer au vote. Il n'y a pas de changement dans les procurations. Qui vote contre ? Y a-t-il des procurations contre ? Qui s'abstient ? Y a-t-il des procurations abstentions ? Je vous remercie.

Les capacités d'accueil en deuxième année de MMOP (numerus apertus) ainsi que la répartition du numerus apertus par filière pour l'année universitaire 2023-2024 sont approuvées à l'unanimité.

Points non soumis à discussion

1. CONTRATS ET CONVENTIONS

1.1 Information sur les contrats et conventions approuvées par le Président au nom de l'Université

M. BERNARDINO.- En point non soumis à discussion, nous vous avons fourni l'ensemble des informations liées aux contrats signés sur la période. Il n'y a pas de sujet. C'est pour information.

Une intervenante.- Parfois, il manque des chiffres.

Une intervenante.- Et concernant la dalle ?

M. le Président.- Oui, c'est vrai. Merci de l'avoir posée. Nous ferons peut-être un point patrimoine, mais là, nous allons reporter en Janvier parce que le CA du mois de décembre, vous l'avez compris, sera consacré au budget

M. DEHAN.- Selon les informations dont je dispose, les travaux d'étanchéité de la dalle devraient a priori reprendre début décembre, peut-être en début d'année prochaine. En fonction de l'avancée parce qu'ils ont commencé, je crois, par la partie se trouvant juste au-dessus de l'escalier principal, avec un démarrage et des tests de couleurs pour le béton.

Une intervenante.- Je n'y passe pas tous les jours, mais c'est en *stand-by*.

M. DEHAN.- Effectivement, c'est en stand-by, parce que la maîtrise d'œuvre et la société qui gère les travaux ne s'étaient pas coordonnées pour valider le planning. Nous avions pris beaucoup d'avance sur la démolition. La troisième semaine du mois d'août, ils avaient terminé le décapage, alors que cela devait prendre beaucoup plus de temps. En revanche, nous avons perdu du temps dans la foulée avec ces fameux travaux d'étanchéité. Nous devrions voir un redémarrage des travaux d'étanchéité au début du mois de décembre, cela dépendant également du temps qu'il fera.

M. le Président.- Nous ferons également un point et l'inscrirons à l'ordre du jour d'un prochain Conseil d'administration. Nous demanderons à Julien ALDHUY et Raphaël GREFFE de nous présenter l'état des lieux, en sachant que des choses ont bien avancé. Nous ferons aussi un point sur les autres travaux à la faculté de santé, au BRB, sur la dalle et la bibliothèque. Nous ferons le point en début d'année.

S'il n'y a pas d'autre question, je vous souhaite un bel après-midi, une bonne fin de journée et un bon week-end.

La séance est levée à 11 heures 16.

INDEX

Nous n'avons pas pu vérifier l'exactitude des noms et termes suivants :

INA.....